



Valérie Dumas

Sommaire

1.	Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Energie Territorial : objectifs et enjeux.....	2
2.	Le périmètre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays Portes de Gascogne	3
3.	Les documents constitutifs du PCAET	5
3.1.	Les documents de diagnostic	5
3.2.	La stratégie et le programme d'actions	5
4.	Le déroulé de la démarche :.....	6
4.1.	Du diagnostic à la stratégie.....	6
4.2.	De la stratégie au programme d'actions	6
5.	Le PCAET	8
5.1.	Résumé des diagnostics.....	8
5.2.	La stratégie et le programme d'actions	9
6.	Le dispositif global de suivi et d'évaluation.....	16
7.	Evaluation environnementale stratégique	18
	Synthèse de l'Etat Initial de l'Environnement.....	18
	Analyse des incidences du PCAET par thématiques environnementales	20
	La biodiversité, les milieux et les continuités écologiques	21
	L'eau, les ressources naturelles et la consommation d'espaces	22
	Les risques majeurs	23
	Les nuisances et pollutions, la santé humaine	24
	La transition énergétique et le changement climatique	26
	Les points de vigilances et mesures proposées	26
	Focus sur les incidences sur les sites Natura 2000.....	29
	Indicateurs de suivis environnementaux.....	31

1. Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Energie Territorial : objectifs et enjeux

La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte a rendu obligatoire la réalisation de Plans Climat Air Energie Territoriaux pour les territoires de plus de 20 000 habitants. Des contenus précis en matière de diagnostics et de thématiques à traiter sont fixés par décret.

Mais au-delà des exigences réglementaires, les Plans Climat Air Energie Territoriaux sont des démarches qui permettent d'anticiper :

- l'impact du changement climatique en matière de qualité de vie et de risque pour la population (impact sur l'agriculture, sur les îlots de chaleurs et le risque de canicule, sur les risques majeurs, ...),
- l'impact de l'énergie chère sur le tissu économique de la collectivité, en anticipant la vulnérabilité du territoire et en préparant des réponses opérationnelles,
- les risques sociaux pour la population, en maîtrisant les possibles situations de précarités énergétiques et de pollution de l'air.

Ainsi un PCAET doit permettre de réduire l'impact climatique d'un territoire, mais il doit surtout être l'occasion de mener une démarche prospective permettant d'anticiper les risques liés au changement climatique et à l'augmentation du prix de l'énergie. Il comporte donc un volet économique et social de premier ordre.

Le Plan Climat est ainsi un outil qui permet d'allier transition énergétique avec pérennité du bien-être des habitants et performance économique du territoire.

2. Le périmètre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays Portes de Gascogne

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Portes de Gascogne est composé de 5 Communauté de Communes :

- Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine (CCGT) (20869 habitants)
- Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise (CCLG) (20356 habitants)
- Communauté de Communes des Bastides de Lomagne (CCCAG) (11 468 habitants)
- Communauté de Communes Coteaux Arrats Gimone (3CAG) (10658 habitants)
- Communauté de Communes du Savès (CCSavès) (9486 habitants)

Au vu de la réglementation imposant au EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le conseil Syndical a décidé le 22 juin 2017, le lancement d'une démarche mutualisé à l'échelle du PETR d'élaboration du PCAET.



Pour mener à bien ce projet mutualisé, un élu référent a été désigné au sein du Conseil syndical pour suivre le PCAET. L'élu référent travaille en binôme avec un chargé de Mission Energie-Climat sur l'élaboration du PCAET. Un Comité de Pilotage a été nommé, composé des élus référents au PCAET de chaque Communauté de Communes, des techniciens référents de chaque Communauté de Communes, de la DREAL Occitanie, de la DDT Gers, de l'ADEME Occitanie, de la Région Occitanie, du Conseil de Développement du Pays Portes de Gascogne et du Syndicat d'Energie du Gers, qui s'est réuni au fil de la démarche pour définir et valider les orientations.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a donc été mené à l'échelle du Pays Portes de Gascogne et de ses 5 communautés de communes. L'objectif était de définir une stratégie commune et de proposer une dynamique collective permettant de mutualiser les objectifs et les moyens pour les atteindre.

Dans ce cadre, chaque communauté de communes a cependant pu réfléchir à ses propres enjeux et à ses propres orientations. C'est pourquoi dans la suite on présentera les éléments globaux à l'échelle du Pays Portes de Gascogne ainsi que les éléments détaillés spécifiques à l'intercommunalité.

3. Les documents constitutifs du PCAET

3.1. Les documents de diagnostic

Les diagnostics ont été réalisés en 2017 et 2018 :

- émissions de gaz à effet de serre et potentiel de réduction,
- consommations énergétiques, potentiel de réduction et coûts associés,
- productions énergétiques et potentiel de développement,
- émissions de polluants atmosphériques et possibilité de réduction,
- présentation des réseaux, de transport et distribution d'énergie,
- Estimation de la séquestration carbone et de ses possibilités de développement,
- vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Un état initial de l'environnement a également été produit en vue de la réalisation de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET.

3.2. La stratégie et le programme d'actions

- La stratégie est composée :
 - o Des objectifs quantifiés par thème et par secteur,
 - o D'une vision du territoire : les orientations stratégiques pour atteindre ces objectifs
- Le programme d'actions rassemble les actions portées par :
 - o La Communauté de Communes
 - o Le PETR
 - o Les autres partenaires.
- L'évaluation environnementale stratégique

4. Le déroulé de la démarche :

4.1. Du diagnostic à la stratégie

Les PCAET des 5 EPCI du PETR Pays Portes de Gascogne ont été définis selon une démarche de co-construction progressive.

Suite à la réalisation des diagnostics, une restitution a eu lieu dans chaque EPCI :

- Lundi 2 mai 2018 : « Atelier Diagnostic et enjeux » à la CCGT

(<http://www.ccgascognetoulousaine.com/en-ce-moment-actualites.asp?ur=145>)

- Mardi 3 mai 2018 : « Atelier Diagnostic et enjeux » à la CCLG

(http://www.lomagne-gersoise.com/IMG/pdf/5_PCAET_PPG_atelier_diagnostic_enjeux.pdf)

- Lundi 14 mai 2018 : « Atelier Diagnostic et enjeux » à la CCBL

(<http://www.ccbl32.fr/ccbl/component/content/article/89-ccbl/actualites/212-actu-2.html>)

- Jeudi 17 mai 2018 : « Atelier Diagnostic et enjeux » à la CCSavès

(<http://www.ccsaves32.fr/breves/pcaet-travaux-pratiques-elus/>)

- Mardi 22 mai 2018 : « Atelier Diagnostic et enjeux » à la 3CAG

(<http://www.3cag.fr/amenagement-territoire/plan-climat-air-energie-territorial.html>)

A la suite, il a été organisé le **12 juin 2018 un atelier de concertation sur la stratégie le « Forum Multi acteurs »**. Une cartographie des acteurs du territoire a été réalisée dans le but de les contacter, pour les impliquer, à la fois des acteurs économiques, institutionnels, associatifs et élus du territoire. 143 invitations ont été envoyées avec une note explicative. Plus de 60 personnes ont répondu présent. Cet atelier a permis d'ajuster le scénario de transition énergétique et le diagnostic.

Sur cette base une pré-stratégie a été rédigée et quantifiée. Ainsi la quantification des réductions d'émissions de gaz à effet de serre et d'économie d'énergie attendus par poste correspond à une quantification des leviers identifiés lors du forum, et retravaillé dans le cadre des instances de pilotage afin de correspondre à un niveau d'ambition élevé mais réaliste et adapté aux spécificités territoriales (cf. ci-après paragraphe « les objectifs quantifiés »).

4.2. De la stratégie au programme d'actions

Des ateliers de concertation pour la co-construction du plan d'action de chaque EPCI se sont déroulés selon le calendrier suivant :

- Mardi 4 septembre 2018 : « Atelier Leviers et actions » à la CCBL

- Jeudi 6 septembre 2018 : « Atelier Leviers et actions » à la CCLG

(http://www.lomagne-gersoise.com/IMG/pdf/6_PCAET_concertation_leviers_et_actions.pdf)

- Lundi 10 septembre 2018 : « Atelier Leviers et actions » à la CCGT

- Mardi 11 septembre 2018 : « Atelier Leviers et actions » à la 3CAG

- Lundi 17 septembre 2018 : « Atelier Leviers et actions » à la CCSavès
(<http://www.ccsaves32.fr/breves/pcaet-travaux-pratiques-pour-les-elus-et-les-citoyens/>)

Ces ateliers ont réuni plus de 120 personnes au total. Ils ont permis de préciser les leviers quantifiés par communautés de communes et d'identifier les actions et les nouvelles actions par EPCI.

Par la suite, chaque EPCI et chacun des principaux partenaires a travaillé à sélectionner et approfondir le contenu de leurs actions.

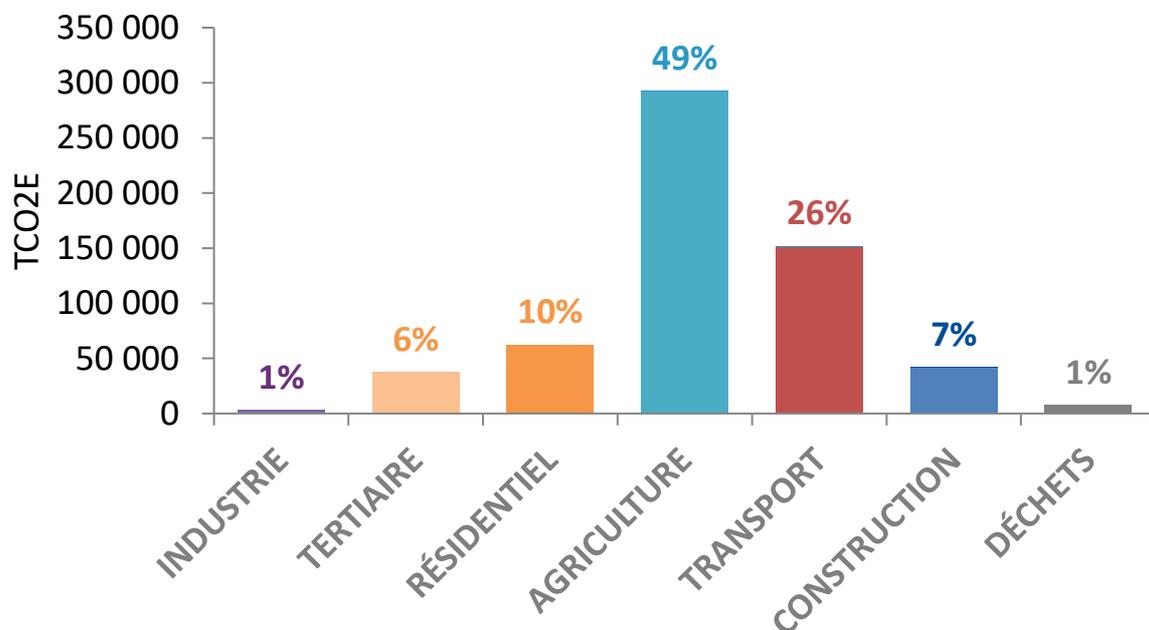
Sur cette base, le programme d'actions a été rédigé, fait l'objet d'une évaluation environnementale. Il a ensuite été validé en comité technique, en comité de pilotage, ainsi que dans les différentes instances des EPCI.

5. Le PCAET

5.1. Résumé des diagnostics

Les diagnostics menés ont permis d'identifier les principaux enjeux du territoire, qui sont synthétisés dans le tableau suivant.

Émissions de gaz à effet de serre	3 principaux secteurs émetteurs : agriculture, transport et résidentiel
Stockage de carbone	Un stock de 56 fois les émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) du territoire. Mais une urbanisation qui fait diminuer ce stock et augmenter le Bilan territorial de GES chaque année.
Consommation d'énergie finale	2 principaux secteurs consommateurs : résidentiel et transport.
Production et consommation des énergies renouvelables (ENR)	11% d'ENR locales dans la consommation d'énergie du Pays (8% pour la CCCAG), dont 80% pour le bois bûche (souvent en foyers ouverts peu efficaces) et 20% pour le photovoltaïque
Polluants atmosphériques	Une qualité de l'air correcte.
Réseaux énergétiques	Des capacités d'injection d'ENR dans le réseau de Gaz, des capacités dans le réseau électrique, qui permettent un développement de moyen terme mais qu'il faudra renforcer par la suite.
Vulnérabilité au changement climatique	<p>3 enjeux principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la baisse de la disponibilité de la ressource en eau, déjà sous pression ; - une nécessité d'adaptation des pratiques agricoles ; - des risques naturels qui seront aggravés par le changement climatique : inondation et retrait-gonflement des argiles



Répartition des émissions de GES par poste réglementaire + construction (2015)

5.2. La stratégie et le programme d'actions

5.2.1. La stratégie

Les objectifs quantifiés

Afin de cadrer les objectifs, il a été décidé de décliner sur le territoire du PETR Pays Portes de Gascogne :

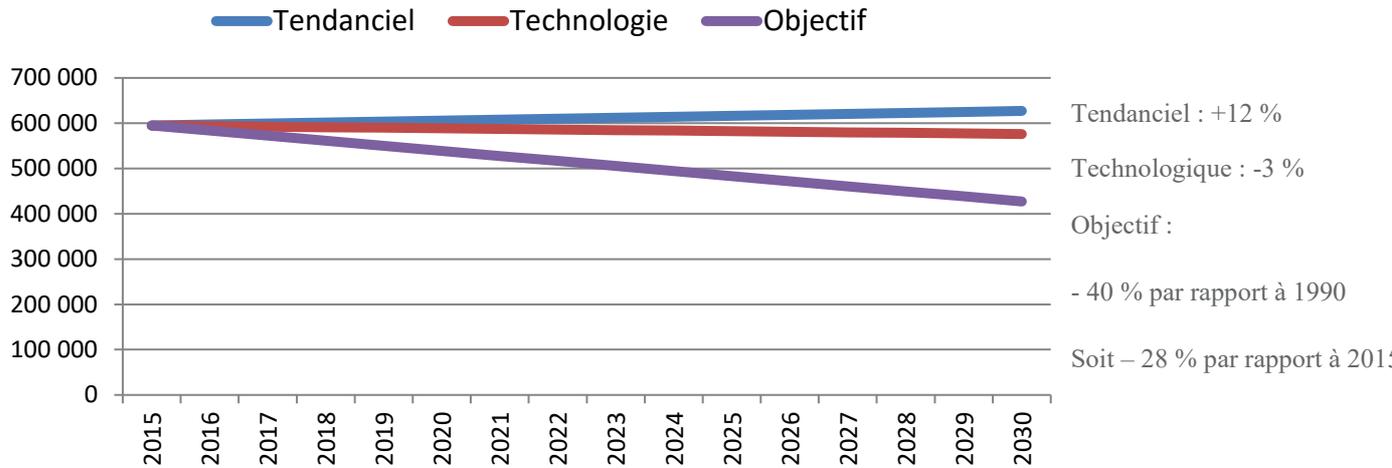
- Les objectifs nationaux inscrits dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC) :
 - **Réduire les émissions de GES de -40% en 2030** (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte [LTECV]) et de -75% en 2050 (Facteur 4 de la loi POPE), par rapport à 1990¹. Il n'existe pas de données disponibles pour le Pays Portes de Gascogne à cette date. Or, au niveau national les émissions ont baissé entre 1990 et 2013. Le chemin restant à parcourir est de -28 % entre 2014 et 2030 et -70% d'ici 2050. Nous faisons l'hypothèse d'une stagnation entre 2014 et 2015. **L'objectif de référence est donc de -28 % d'émissions de GES sur le territoire du PETR Pays Portes de Gascogne.**
 - **Réduire les consommations d'énergie de 20 % d'ici 2030** par rapport à 2012. En l'absence de donnée disponible nous faisons l'hypothèse d'une stagnation des consommations entre 2012 et 2015. **L'objectif est donc de -20% entre 2015 et 2030.**
- L'objectif régional de la démarche Région à Energie Positive : être territoire à énergie positive avant 2050 afin de contribuer significativement.

La déclinaison locale de ces objectifs s'appuie sur l'élaboration de scénarios d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie qui permettent de dimensionner les efforts à fournir sur le territoire. Il s'agit ainsi de quantifier le niveau d'ambition nécessaire pour chaque levier d'action afin d'atteindre l'objectif défini.

Les scénarios présentés ici sont les suivants :

- Scénario Tendanciel
 - Scénario « au fil de l'eau » : poursuite des tendances d'évolution du territoire et aucune action mise en œuvre.
- Scénario Technologie
 - Scénario tendanciel + gains « sans efforts » permis par les évolutions technologiques et réglementaires (nouveaux bâtiments en RT2020, diminution des émissions des véhicules lors du renouvellement du parc roulant, ...).
- Scénario Objectif LTECV
 - Scénario de référence à atteindre déclinant les objectifs LTECV sur le territoire.

Scénarios d'émissions de GES du territoire



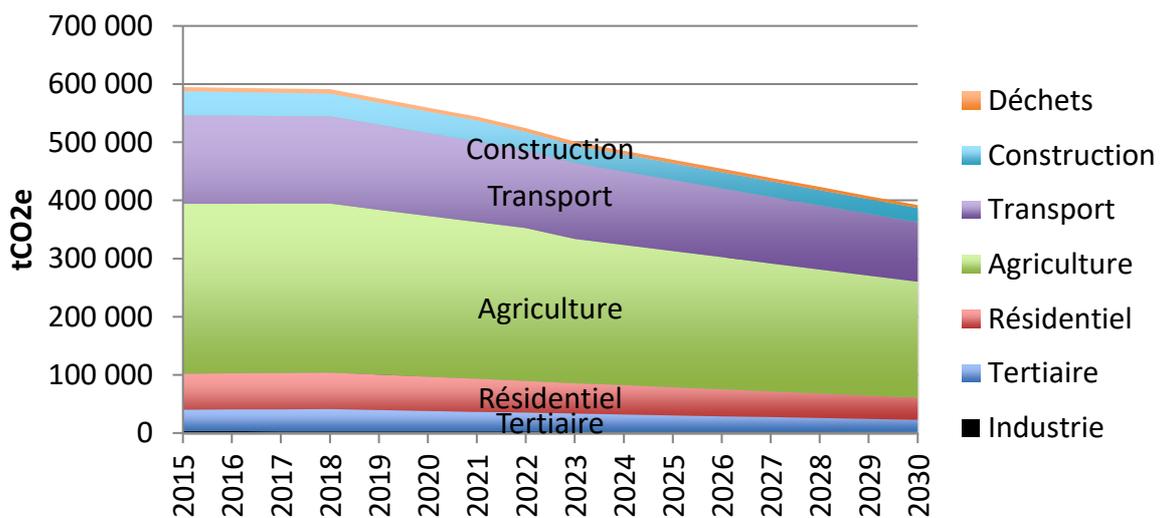
Évolutions tendanciennes des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire

Ainsi, le scénario tendanciel prévoit une hausse des émissions en raison de la croissance démographique envisagée sur le territoire (+12 %). Les progrès technologiques et la mise en œuvre des actions réglementaires existantes permettent d'effacer cette évolution et les émissions diminueront donc légèrement (-3%).

L'objectif étant de -28 %, c'est à la stratégie et au programme d'actions du PCAET de permettre de réduire les émissions résiduelles et donc de passer de la courbe rouge à la courbe violette.

Le scénario d'objectif LTECV a ensuite été décliné par secteur du bilan des émissions de GES, afin de quantifier les efforts sectoriels à réaliser. Cette sectorisation a été d'abord réalisée en proportion du poids du secteur dans le bilan du territoire puis déclinée en leviers d'actions. Sur cette base, un niveau d'ambition par levier d'action a été précisément quantifié : nombre de logements à isoler par an, nombre de conducteurs passant au co-voiturage, puissance d'énergie, etc...

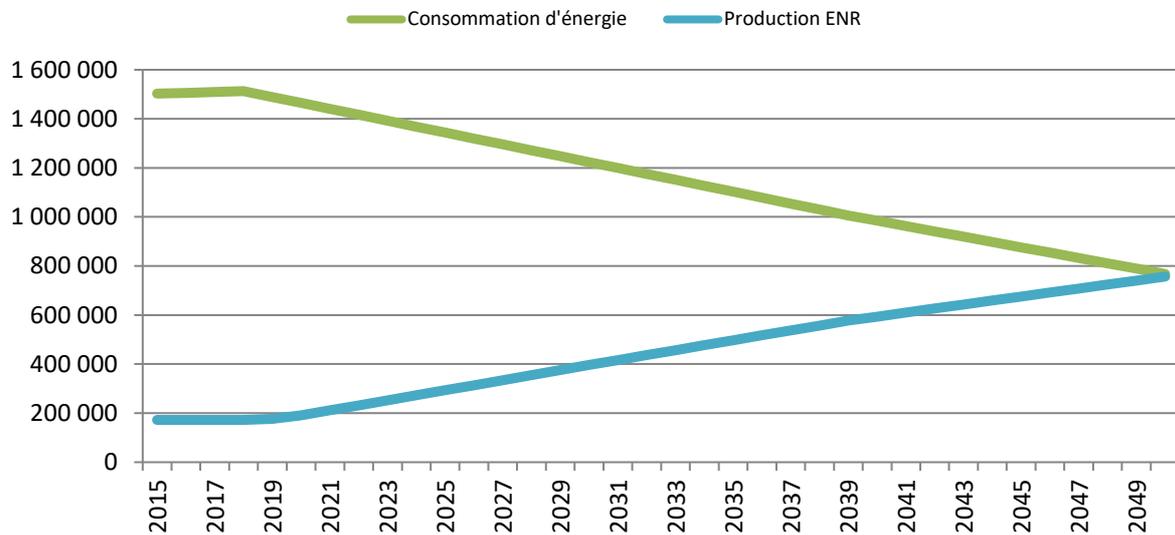
Ces propositions de leviers d'actions quantifiés ont été soumises aux partenaires et aux instances de pilotage qui ont progressivement fait évoluer les objectifs quantifiés afin de correspondre à des niveaux d'ambition réalistes et adaptés au territoire. Ils ont en particulier intégré, l'analyse des potentiels de réduction par secteur, la maturité des acteurs et l'état des avancements des projets existants.



Évolution des émissions de GES du territoire par secteur

Le PETR Pays Portes de Gascogne a retenu pour la maîtrise de l'énergie un scénario cohérent avec l'objectif calé sur la LTEPCV pour 2030 et qui permet d'être conforme à l'ambition régionale REPOS pour 2050.

Scénario énergétique du territoire



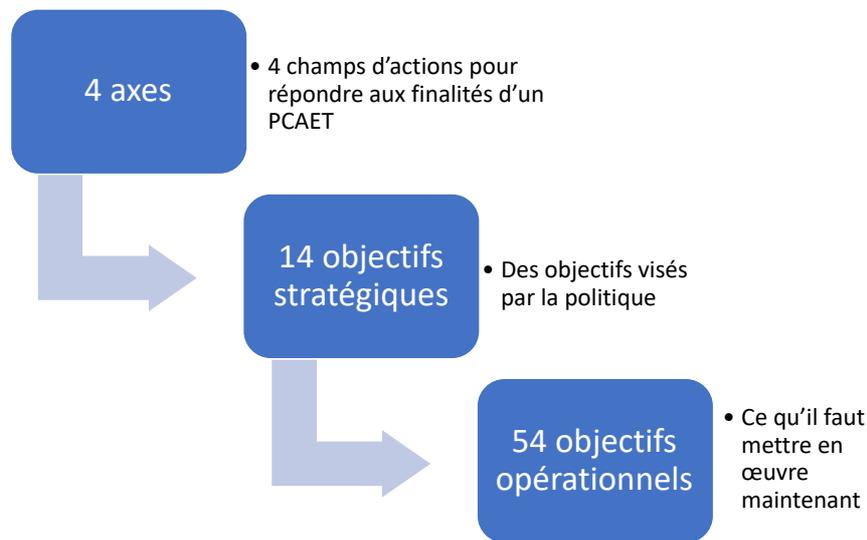
Evolution des consommations et production d'énergie du territoire selon le scénario retenu

Ce scénario se décline également pour les autres objectifs visés par les PCAET.

N° réglementaire	Catégorie environnemental	d'impact	Objectif LTECV 2030	Objectif 2030	Pays
1	Emissions de GES		-40% vs 1990 soit -28% vs 2014	-34% par rapport à 2015	
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale		-20% par rapport à 2012	-19% par rapport à 2015	
4	Part d'énergie renouvelable locale par rapport à la consommation		x 2 (de 16% en 2016 à 32% en 2030)	x 3 (de 11% en 2015 à 32% en 2030)	
7	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration		Diminution	-10%	

La vision : les orientations stratégiques du PCAET

La Vision du territoire est structurée en grandes finalités pour le Plan Climat Air Énergie Territorial.



Cette vision est ensuite déclinée dans le programme d’actions. Ce dernier est organisé par fiches objectifs qui listent les actions prévues. Celles-ci pourront ainsi évoluer dans le temps en conservant la structure stratégique.

Chacune de ces fiches objectifs contient :

- Des actions portées par la Communauté de Communes.
- Des actions portées par le PETR.
- Des actions portées par des partenaires (Chambres consulaires, associations, syndicats, etc.) et dans lesquelles ils se sont engagés. Celle-ci seront étoffées dans le cadre de l’animation du PCAET.

5.2.2. Les objectifs opérationnels programmés

La stratégie s’articule autour de **4 axes stratégiques** (champs d’action pour répondre aux finalités d’un PCAET) déclinés en **14 objectifs stratégiques** (objectifs visés par la politique) et **55 objectifs opérationnels** (ce qu’il faut mettre en œuvre maintenant).

Axe	Objectif Stratégique	Objectif opérationnel
Axe 1 – Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie	Objectif stratégique 1.1. Maintenir la qualité environnementale du territoire	1.1.1 Prendre soin des sols agricoles et naturels en luttant contre leur érosion et contre leur artificialisation, et en améliorant leur perméabilité dans les zones urbanisées.
		1.1.2 Intégrer les stratégies environnementales dans les documents d’urbanisme : trames vertes et bleues, intensification, productions ENR...
		1.1.3 Développer la récupération d’eau et le stockage.
		1.1.4 Renforcer l’entretien des milieux humides, des rivières et des forêts.
		1.2.1 Aérer et végétaliser les centres-bourgs, avec une palette végétale adaptée.

	Objectif stratégique 1.2. Verdir les centres-bourgs et renforcer leur vitalité	1.2.2 Contribuer à la vitalité des centres bourgs en diminuant la vacance. 1.2.3 Construire des éco-quartiers et éco-hameaux intégrant des productions d'ENR, des déplacements actifs, et une végétalisation adaptée, en articulation avec la revitalisation des centres bourgs. 1.2.4 Favoriser la mixité fonctionnelle pour limiter les déplacements.
	Objectif stratégique 1.3. Favoriser des alternatives à la voiture thermique individuelle	1.3.1 Développer des transports en commun réguliers et des TAD 1.3.2 Favoriser les déplacements doux, en particulier dans les bourgs, et en particulier pour les enfants 1.3.3 Développer une offre de services à la mobilité (réseau de VAE disponibles, covoiturage, autopartage, RezoPouce...) 1.3.4 Favoriser le développement des véhicules à motorisation alternative 1.3.5 Développer les tiers lieux pour réduire les déplacements

Axe	Objectif Stratégique	Objectif opérationnel
-----	----------------------	-----------------------

Axe 2 - Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive	Objectif stratégique 2.1. Accompagner les habitants dans l'amélioration énergétique de leur logement	2.1.1 Déployer une pédagogie sur la rénovation : réunions communales, bulletins municipaux, scolaires.
		2.1.2 Accompagner les projets de réhabilitation par un conseil technique et financier informant sur les matériaux, matériels, bonnes pratiques, et dispositifs existants (chèque-énergie, ADIL, ANAH, PIG).
		2.1.3 Soutenir financièrement les projets de réhabilitation durable et écologique (OPAH).
		2.1.4 Déployer une stratégie de repérage multi-acteurs (aides, FSL, CIAS, CCAS, bailleurs sociaux) pour les publics en précarité énergétique ou vulnérables aux fortes chaleurs pour les accompagner sur du préventif plutôt que du curatif.
	Objectif stratégique 2.2. Favoriser le développement des énergies renouvelables	2.2.1 Sensibiliser et informer sur les énergies renouvelables
		2.2.2 Favoriser les projets citoyens
	Objectif stratégique 2.3. Développer de nouvelles manières de construire	2.3.1 Sensibiliser et mobiliser les acteurs de l'immobilier (architectes, promoteurs, constructeurs et lotisseurs, notaires) sur les chapitres de la construction durable :
		2.3.2 Bilan carbone et matériau biosourcé (en anticipation de la RT 2020)
		2.3.3 Adaptation au risque de RGA
		2.3.4 Economies d'eau et récupération d'eau de pluie
2.3.5 Bioclimatisme et confort d'été (brises-soleils, inertie, puits provençaux)		
2.3.6 Aménagements paysagers avec palette végétale adaptée		

Axe	Objectif Stratégique	Objectif opérationnel
Axe 3 – Engager les collectivités sur des politiques exemplaires	Objectif stratégique 3.1. Être exemplaire sur le patrimoine	3.1.1 Informer les élus, former les services : visites de sites, formations collectives...
		3.1.2 Mobiliser les agents sur l'écoresponsabilité et les écogestes
		3.1.3 Mettre en place et suivre une comptabilité énergétique puis une stratégie de rénovation patrimoniale.
		3.1.4 Systématiser l'accompagnement des projets de réhabilitation par un conseil technique informant sur les matériaux, matériels, et bonnes pratiques et un conseil financier informant sur les dispositifs existants (CEE, TEPCV, aides régionales).
		3.1.5 Systématiser le travail de rénovation technique (LED, horloges astronomiques) et d'optimisation (extinction nocturne concertée) sur l'éclairage public.
	Objectif stratégique 3.2. Être animateur du territoire en tant que chef d'orchestre de la transition énergétique	3.2.1 Sensibiliser et mobiliser tous les types d'acteurs sur les aspects air-énergie-climat.
		3.2.2 Faciliter les projets ENR par une stratégie proactive de repérage des meilleurs potentiels : toitures et parkings pour le PV
	Objectif stratégique 3.3. Agir pour la qualité de l'air	3.3.1 Organiser les espaces agricoles en harmonie avec les zones habitées (prévenir des épandages, favoriser le bio à proximité des habitats...)
		3.3.2 Mesurer et surveiller la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics.
		3.3.3 Informer les acteurs du territoire sur les bonnes pratiques en découlant : matériaux de finition, produits d'entretien...

Axe	Objectif Stratégique	Objectif opérationnel
Axe 4 – Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques	Objectif stratégique 4.1. Développer les démarches environnementales et les labels pour les entreprises et l'artisanat	4.1.1 Soutenir par la commande publique (critères et clauses environnementaux) les entreprises locales engagées dans des démarches environnementales
		4.1.2 Promouvoir et accompagner les labellisations pour les entreprises comme pour les artisans (écodéfis...)
		4.1.3 Favoriser la complémentarité des entreprises et les mutualisations à l'échelle d'une zone
		4.1.4 Développer le télétravail (espaces de coworking, tiers-lieux)
		4.1.5 Soutenir les filières de transformation, en particulier en réutilisant les sous-produits, pour conserver la valeur ajoutée sur le territoire
		4.1.6 Animer des groupements d'employeurs sur les thématiques du PCAET

Objectif stratégique 4.2. Développer les démarches environnementales et les labels pour le tourisme durable	4.2.1 Informer les acteurs touristiques dans chaque commune sur les enjeux énergétiques et accompagner la recherche d'écolabels (Terra Gers, écolabel européen...)
	4.2.2 Proposer aux touristes des solutions alternatives à la voiture
	4.2.3 Développer l'offre de découverte des produits locaux
Objectif stratégique 4.3. Développer les circuits courts de proximité : production, transformation, distribution, consommation	4.3.1 Favoriser les circuits courts de proximité dans la restauration collective
	4.3.2 Favoriser la création de points de ventes
	4.3.3 Favoriser la transformation des produits
	4.3.4 En profiter pour renforcer le lien entre agriculteurs et habitants ("bien vivre ensemble")
Objectif stratégique 4.4. Mobiliser les agriculteurs sur les nouvelles pratiques agricoles stockant du carbone (couverts végétaux, semis directs, AB...)	4.4.1 Informer/former les agriculteurs via la chambre d'agriculture et des associations agricoles
	4.4.2 Anticiper la baisse de la disponibilité estivale en eau et les impératifs de stockage de CO2 dans les stratégies de développement
	4.4.3 Développer le maraîchage dans les zones adaptées (friches, terrains communaux, zones favorables à l'irrigation, jardins inutilisés...)
Objectif stratégique 4.5. Moins produire et mieux traiter les déchets	4.5.1 Mobiliser les entreprises sur la réduction des déchets à la source (pertes, emballages)
	4.5.2 Eduquer à la lutte contre le gaspillage alimentaire, entre autre pour les scolaires
	4.5.3 Continuer à développer le tri et la valorisation des déchets, dont le compostage et le broyage sur place des végétaux (BRF)

Le plan d'action de chaque intercommunalité du territoire Pays Portes de Gascogne s'inscrit dans cette stratégie commune aux 5 communautés de communes du PETR.

6. Le dispositif global de suivi et d'évaluation

L'évaluation portera sur le niveau stratégique du PCAET sur la période 2019-2024: Soit les orientations stratégique et opérationnelles et l'évaluation environnementales stratégique.

Dispositif annuel de suivi-évaluation

Pour répondre aux obligations réglementaires de produire une première évaluation au bout de 3 ans et être en mesure d'évaluer les 6 années de mise en œuvre du PCAET, **un dispositif annuel de suivi-évaluation sera mis en place.**

Rôle du PETR Portes de Gascogne

Le PETR des Portes de Gascogne est en charge de la coordination de la démarche de PCAET mutualisée.

En ce sens il est en charge :

- De proposer des outils communs de suivi et évaluation (tableaux de bords), co-construits avec les EPCI
- De proposer une méthodologie commune, co-construite avec les EPCI
- De fixer un calendrier sur 6 ans, articulant suivi annuel et évaluation tous les 3 ans,
- De réaliser :
 - o Un suivi et une évaluation des actions qu'il coordonne et des actions portées par des partenaires à l'échelle du PETR
 - o Une synthèse des évaluations réalisées par les EPCI sur leurs propres démarches
- D'animer 2 comités techniques et 2 comités de pilotage par an afin :
 - o De faire un bilan du suivi
 - o D'analyser les dynamiques en cours et de proposer des pistes de progrès dans une perspective d'amélioration continue
- De porter des actions relevant de ces compétences en matière d'ingénierie de projet, de recherche de financements et de montage d'opérations collectives.

Rôle des communautés de communes

Chaque communauté de communes est en charge de la mise en œuvre de ses actions et du suivi des actions du PCAET propres à son territoire.

Pour cela :

- Elles portent les actions de leur programme relevant de leurs compétences,
- Elles déploient le système de suivi et évaluation sur leurs territoires :
 - o Suivi des actions et de la stratégie, conformément à la méthode proposée par le PETR,
 - o Utilisation des outils proposés de manière à pouvoir alimenter le suivi global,
- Elles mettent en œuvre leur propre système de pilotage avec a minima :
 - o L'identification d'un élu et d'un service référent,

- L'animation de 2 comités techniques et 2 comités de pilotage par an,
- Elles participent aux réunions des comités techniques et comité du pilotage du PETR,
- Elles actualisent annuellement le plan d'actions sur les bases du suivi, dans une logique d'amélioration continue.

Des outils de suivi-évaluation

- Un tableau d'indicateur regroupant une sélection d'indicateurs :
 - avec les indicateurs réglementaires qui seront renseignés au bout de 3 ans puis à échéance du PCAET (6 ans)
 - **des indicateurs** qui permettront de suivre l'atteinte des objectifs stratégiques
 - des indicateurs pour évaluer la démarche (moyens, participation)
- Un **tableau de bord** qui sera partagé dans chaque communauté de communes avec les instances de pilotage. Il regroupe l'ensemble des actions qui constitue le PCAET, avec pour chaque action un pilote d'action, un budget, un calendrier, un indicateur, et des champs annuels pour noter les éléments qualitatifs d'avancée des actions

Une communication annuelle d'un bilan

- possibilité de **présentation du bilan annuel** (dans l'esprit du rapport développement durable) au **Conseil Communautaire** pour prise de connaissance, débat et validation, en cohérence avec le débat d'orientation budgétaire ;
- publication d'éléments extraits du bilan annuel sur les supports de la collectivité (site web, magazine, envoi aux communes...);
- **publication d'un article spécifique** sur les supports de communication de la collectivité (site web, magazine, envoi.

Animation du PCAET

Pour passer à une phase opérationnelle de mise en œuvre ambitieuse des actions, il est absolument nécessaire de mettre en place un dispositif d'animation, porté par le PETR Pays Portes de Gascogne en coopération avec les communautés de communes.

Cette animation doit permettre de mobiliser la totalité des acteurs du territoire. De manière générale, le PETR Pays Portes de Gascogne est en charge des actions de mobilisation à l'échelle du territoire dans son ensemble et d'assurer la relation avec les acteurs intervenants sur tout le territoire.

Les communautés de communes portent les actions spécifiques à leur territoire et la relation avec les acteurs locaux. Elles peuvent également conserver une relation directe avec des acteurs intervenants sur tout le territoire, en particulier dans le cadre d'actions qui les concernent.

7. Evaluation environnementale stratégique

Synthèse de l'Etat Initial de l'Environnement

La thématique de l'eau est transversale, concernant la ressource nécessaire à l'homme et ses activités, la biodiversité en tant que corridor et réservoir biologique et facteur de risque (inondation, rupture de barrage).

La ressource subit une forte pression quantitative (prélèvement pour l'irrigation et l'eau potable) et qualitative (pollution d'origine agricole). A noter que l'essentiel de l'eau est captée en masse d'eau superficielle rendant la production d'eau potable vulnérable, difficile à protéger et à exploiter.

Le Gers, l'Arrats, la Gimone et la Save forment le réseau hydrographique principal du territoire, d'axe nord sud. Ce sont des réservoirs et des corridors écologiques reconnus. S'y ajoutent les zones humides qui les accompagnent (prairies humides de fond de vallons).

Le risque inondation est l'un des principaux risques naturels impactant le territoire et bénéficiant d'une assez bonne prise en compte (PPRi, PSS). Dans la vallée amont de la Gimone, ce risque est complété par un risque de rupture de barrage.

En tant que thématique transversale et sensible, les enjeux liés à l'eau sont prioritaires sur le territoire, d'autant plus qu'elle est fortement vulnérable au changement climatique (impact sur la disponibilité de l'eau, sur la fréquence des épisodes pluvieux / tempête et donc des risques inondation et gonflement et retrait d'argiles, impact sur la biodiversité).

En ce qui concerne l'exploitation des ressources sur le territoire, c'est l'activité agricole qui est majoritaire. Les boisements sont peu nombreux et peu exploités et il y a peu de carrières sur l'ensemble du territoire.

C'est un enjeu environnemental secondaire sur le territoire. Il faut cependant noter que l'activité agricole est un des principaux leviers d'actions pour le stockage de carbone sur le territoire et un secteur vulnérable face au changement climatique (disponibilité de la ressource, adaptation des essences cultivées, intempéries, nouvelles maladies...). C'est également le premier poste émetteur de gaz à effet de serre devant le transport (l'industrie étant peu présente sur le territoire et la dynamique d'urbanisation et donc de construction relativement mesurée).

L'environnement naturel et paysager ne présente pas de dégradations majeurs (hors modification, à la marge, des pratiques agricoles – intensification au nord, abandon de l'élevage au sud ; dynamique de périurbanisation notamment le long des principaux axes de circulation et sous l'influence des grandes villes limitrophes (Toulouse, Agen, Auch). Sa richesse est centrée sur la diversité des milieux présents sur le territoire avec une forte reconnaissance des milieux aquatiques et humides des vallées de la Gimone, la Marcoue et de l'Arrats d'une part et des milieux ouverts des coteaux de l'Astarac d'autre part. Cette diversité de milieux induit une grande richesse floristique (flore remarquable spécifique à certains milieux d'intérêt : zone humide, bois et sous-bois, messicoles, coteaux) et faunistique (oiseaux, dont des rapaces et espèces migratoires inféodée au milieu forestier, ouvert ou des plans d'eau et zones humides ; des chauves-souris de par la présence de cavité, grottes et d'un réseau de haies bocagers, mieux préservé dans le sud du territoire ; et autres espèces liés aux milieux humides – amphibien, poisson,... - ou ouvert - reptiles, papillon, ... - voir forestier – insecte saproxylique).

Les pressions constatées portent sur les pratiques culturelles pouvant modifier mécaniquement ou chimiquement des milieux et habitats d'espèces (arrachage de haies, mauvaise gestion forestière, drainage, pollution par les pesticides,...) et sur l'occupation humaine (urbanisation, artificialisation, fréquentation des milieux, apport d'espèces invasives,...).

Les enjeux liés à la protection de la biodiversité et des continuités écologiques sont prioritaires sur le territoire, ayant forte vulnérabilité local face au changement climatique (risque de perte de services écosystémiques : épuration de l'air, des eaux, pollinisation, séquestration carbone, du fait du taux significatif de couverture de forêt et prairies).

Le territoire est parsemé de monument historique, de site inscrit et classé, repérant du bâti patrimonial (pigeonniers, chapelles, églises, châteaux, manoirs, vieux ponts, moulins, places, halles, centre ancien ou village entier), mais également des éléments naturels (grottes, source, platanes, bois, jardins, ormeaux).

On peut constater une concentration plus importante de ces sites dans le nord du territoire PPG (Lomagne Gersoise).

Le paysage est une composante formée des espaces naturels et des espaces façonnés par l'homme et ses activités (agriculture, développement de l'urbanisation). Ainsi les enjeux liés au paysage et au cadre de vie sont transversaux.

La présence et les activités humaines (agriculture) du territoire, on l'a vu, est une pression sur la ressource en eau et, dans une moindre mesure, l'environnement naturel et paysager. Elle implique également des nuisances et pollutions de l'environnement ayant aussi des effets sur la santé de l'homme.

Les axes de circulation (reliant Auch aux grandes villes des départements voisins) sont des sources de bruit, de pollutions de l'air, d'obstacle aux continuités écologiques et porteurs de risques transport de matières dangereuses. Il faut noter la tendance à la baisse des émissions de polluants atmosphérique sur le territoire entre 2008 et 2015. Du fait de la dispersion de l'habitat (nombreux petits villages sur le territoire et hameaux au sein des villages) la pollution lumineuse est faible sur le territoire et plutôt marqué par l'agglomération toulousaine dans l'est et quelques unes des villes du territoire (Lectoure, Fleurance, Gimont, L'Isle Jourdain, Samatan/Lombez,...).

La gestion des déchets bénéficie d'une bonne structuration de la collecte et du traitement avec des efforts significatifs sur le recyclage (collecte sélective sur l'ensemble du territoire), du réemploi et la promotion du compostage notamment auprès des personnes n'ayant pas de jardin (composteurs collectifs).

Plusieurs des composantes de cette thématique « pollution et nuisance » sont des leviers d'amélioration du contexte local dans le cadre du PCAET.

La prise en compte des risques majeurs est un enjeu transversal lié à la thématique de l'eau (gestion) et des milieux aquatiques et humides (préservation) et à la thématique des nuisances (transport routier).

D'un point de vue énergétique le territoire à profil rural, consomme beaucoup de produit pétrolier (déplacement et chauffage dans une moindre mesure) et d'électricité. Les énergies renouvelables ont également leur place dans ce mix énergétique avec l'exploitation du bois-énergie (chauffage individuel, chaufferie) et aussi la présence de 3 parcs photovoltaïques au sol. Le potentiel de développement de ces énergies est important et diversifiés (hydroélectricité sur des seuils existants, géothermie, bois-énergie, méthanisation, solaire thermique ou photovoltaïque, récupération de chaleur sur 2 sites potentiels).

La communauté de communes de la Lomagne Gersoise et celle de la Gascogne Toulousaine sont les principaux consommateurs de chaleur de par leur taille pour l'une et densité de population pour l'autre (proximité de l'agglomération toulousaine).

Analyse des incidences du PCAET par thématiques environnementales

Ce chapitre est une synthèse des éléments à retenir des incidences sur l'environnement de la stratégie et du plan d'action du PCAET. Les grilles d'analyse détaillée par axes stratégiques sont mises en annexe de l'EES.

Le paysage, le patrimoine et le cadre de vie.

Axe 1 Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie

Cet axe agit directement sur la préservation des qualités paysagères et l'identité Gersoises par la préservation de ces espaces naturels et agricoles et par effet miroir par la maîtrise de l'urbanisation. Elle porte une attention particulière aux milieux humides, rivières, haies et forêts, éléments paysagers animant le territoire agricole local. L'intégration de cette stratégie dans les documents d'urbanisme participe à la rendre efficace et concrète sur le terrain.

La deuxième orientation de cet axe participe à la valorisation paysagère et patrimoniale des bourgs par la végétalisation, l'aération des aménagements, la redynamisation des centres (mixité fonctionnelle, réhabilitation), la construction d'éco-hameau ou quartier.

La troisième orientation de l'axe a une incidence minime sur le paysage. Les cheminements doux participeront à l'embellissement du cadre de vie.

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant à l'intégration paysagère et patrimonial des équipements de production d'énergie renouvelable.

Axe 2 Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive

Cet axe participe à la valorisation du patrimoine bâti et du cadre de vie par la rénovation ou la réhabilitation et des aménagements paysager.

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant à l'intégration paysagère et patrimonial dans la démarche de rénovation et réhabilitation du bâti.

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant au risque d'impact environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable ou de « confort d'été » (brise-soleil,...), dont paysager.

Axe 3 Engager les collectivités sur des politiques exemplaires

Cet axe prévoit également des actions de rénovation patrimoniale et réhabilitation (bâtiments publics).

Pour l'organisation des espaces agricoles il est prévu des zones tampons entre espaces urbains et agricoles (documents d'urbanisme) ce qui participera à l'intégration paysagère des bourgs.

⇒ Un point de vigilance est rappelé quant à l'intégration paysagère et patrimonial dans la démarche de rénovation et réhabilitation du bâti.

⇒ Un point de vigilance est rappelé quant à l'intégration paysagère et patrimonial des équipements de production d'énergie renouvelable.

Axe 4 Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques

En matière de cadre de vie cet axe participe à sa dynamisation (espace de télétravail redonnant de la vie à certain bourg).

L'autre volet de cet axe est le développement des démarches environnementales dans le tourisme. Le paysage est un des atouts pour le développement de cette activité. Dans les actions ce sont des plantations de haie ou des événements autour du patrimoine local (et des produits locaux) qui valoriseront le paysage.

Cet axe propose également un développement et une pérennisation de l'agriculture dans une optique de proximité pour la vente des marchandises et de stockage de carbone. Ces points participent indirectement au maintien et à la valorisation du paysage agricole.

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant à l'intégration paysagère et patrimonial des points de ventes (enjeu localisé).

La biodiversité, les milieux et les continuités écologiques.

Axe 1 Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie

Cet axe agit sur la préservation des milieux naturels et agricoles participant à la diversité des milieux et aux corridors écologiques sur le territoire. Elle porte une attention particulière aux milieux humides, rivières, haies et forêts, éléments de la trame verte et bleue sur le territoire.

L'intégration de cette stratégie dans les documents d'urbanisme participe à la rendre efficace et concrète sur le terrain.

La deuxième orientation de cet axe au même titre que la valorisation paysagère participe à la valorisation de la nature en ville et au développement de la biodiversité au sein de l'urbanisation.

La diminution des déplacements motorisés est une opportunité pour diminuer les risques de collision avec la faune sur les routes et améliorer indirectement les perméabilités des infrastructures (continuités écologiques).

Les cheminements doux pourront être le support de la trame verte par l'accompagnement végétalisés qui en est fait.

⇒ Un point de vigilance est soulevé sur le développement des lacs de rétention pour l'irrigation agricole. Prévus en terres inondables ils sont susceptibles de mettre en eau permanente et donc de dégrader voir détruire des zones humides d'intérêt écologique sur le territoire. Ce point est à mettre en relation avec le souhait également affirmé de renforcer l'entretien des milieux humides dans cette même orientation stratégique.

⇒ Un autre point de vigilance est soulevé en ce qui concerne la plantation de haies et autres végétalisation des espaces urbains notamment qui peut être source d'apport d'essences invasives dans le milieu naturel. Une palette végétale locale est évoquée pour les plantations dans d'autres axes du Plan Climat.

Axe 2 Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive

La troisième orientation de cet axe au même titre que la valorisation paysagère participe à la valorisation de la nature en ville et au développement de la biodiversité au sein de l'urbanisation.

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant au risque d'impact environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable ou de « confort d'été » (brise-soleil,...), dont écologique.

⇒ Un point de vigilance est rappelé en ce qui concerne la plantation de haies et autres végétalisation des espaces urbains notamment qui peut être source d'apport d'essences invasives dans le milieu naturel.

Une palette végétale locale est évoquée pour les plantations dans d'autres axes du Plan Climat.

Axe 3 Engager les collectivités sur des politiques exemplaires

L'amélioration du niveau de pollution nocturne est bénéfique pour la biodiversité retrouvant un vrai cycle lumineux jour/nuit (trame sombre complétant la trame verte et bleue pour les espèces nocturnes).

Pour l'organisation des espaces agricoles il est prévu des zones tampons entre espaces urbains et agricoles (documents d'urbanisme) ce qui participera à créer une transition entre ces deux espaces pouvant être le support de la trame verte et bleue.

Axe 4 Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques

La diminution des déplacements motorisés grâce aux espaces de télétravail, à la promotion des déplacements doux pour les touristes, aux circuits courts ou à la valorisation en local des produits agricoles est une opportunité pour diminuer les risques de collision avec la faune sur les routes et améliorer indirectement les perméabilités des infrastructures (continuités écologiques).

Le développement des démarches environnementales dans le tourisme. Le contexte environnemental est un des atouts pour le développement de cette activité. Dans les actions ce sont des plantations de haie qui participeront au développement de la trame verte et ce sera particulièrement bénéfique dans les secteurs riches en chauves-souris (richesse écologique locale identifiée dans les ZNIEFF et les sites Natura 2000).

Cet axe propose un développement et une pérennisation de l'agriculture dans une optique de proximité pour la vente des marchandises et de stockage de carbone (agroforesterie,...). Au même titre que la valorisation paysagère, ces points participent indirectement au maintien de la trame verte lié à ces milieux agricoles.

⇒ Un point de vigilance est rappelé en ce qui concerne la plantation de haies des espaces urbains notamment qui peut être source d'apport d'essences invasives dans le milieu naturel.

⇒ Un autre point de vigilance est soulevé quant au développement du maraîchage qui devra éviter des sites ayant un intérêt écologique local.

L'eau, les ressources naturelles et la consommation d'espaces

Axe 1 Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie

En préservant l'espace naturel et agricole, cet axe a pour effet indirecte de maîtriser et cadrer l'urbanisation.

La ressource en eau est globalement préservée par les orientations du premier objectif de cet axe, par la préservation des milieux naturels, le développement de la récupération et du stockage et l'entretien des milieux humides et des rivières.

L'intégration de cette stratégie dans les documents d'urbanisme participe à la rendre efficace et concrète sur le terrain.

Le verdissement par le biais d'une palette végétale locale des centres bourgs participe à une certaine économie de la ressource (essence plus adaptée au terroir et au climat local). Les éco-hameaux et éco-quartiers auront aussi une action sur les économies d'eau.

Le réinvestissement (diminution de la vacance, mixité fonctionnelle) du centre-bourgs permettra d'optimiser les réseaux existants dans les villes et villages.

La diminution des déplacements en véhicules motorisés ou l'utilisation d'une motorisation alternative induit une limitation des risques de pollution accidentelle ou chronique de l'eau par une réduction du nombre de véhicule en circulation.

⇒ Un point de vigilance est porté sur l'entretien des rivières qui ne doit pas amener à faire des calibrages

augmentant les débits et donc les risques de dégâts lors d'inondation. Il n'y a pas d'action qui vont dans ce sens et elles rappellent la notion de développement durable et d'intégration du changement climatique et donc la gestion de ce risque.

Axe 2 Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive

La réhabilitation durable et écologique pourra avoir des impacts en matière d'économie de la ressource en eau (amélioration des équipements). De plus la réhabilitation permet de réinvestir des lieux déjà raccordé aux réseaux (optimisation des réseaux).

En matière de construction nouvelles la stratégie propose de développer de nouvelle manière de construire (construction durable) qui là aussi pourra être facteur d'économie de la ressource en eau consommée. Il est notamment cité les possibilités de récupération d'eau de pluie.

Les aménagements paysagers par le biais d'une palette végétale locale participent à une certaine économie de la ressource (essence plus adapté au terroir et au climat local).

- ⇒ Un point de vigilance est soulevé quant au risque d'impact environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable ou de « confort d'été » (brise-soleil,...), dont sur la ressource en eau.
- ⇒ Un point de vigilance est soulevé sur le fait que les matériaux biosourcés peuvent être en concurrence avec la ressource alimentaire.

Axe 3 Engager les collectivités sur des politiques exemplaires

Les agents du service publics seront formé et mobilisé sur les écogestes et donc aux économies en matière d'eau.

- ⇒ Un point de vigilance est rappelé quant au risque d'impact environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable (géothermie), dont sur la ressource en eau.

Axe 4 Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques

La diminution des déplacements en véhicules motorisés grâce aux espaces de télétravail, à la promotion des déplacements doux pour les touristes, aux circuits courts ou à la valorisation en local des produits agricoles induit une limitation des risques de pollution accidentelle ou chronique de l'eau par une réduction du nombre de véhicule en circulation.

Les écolabels possibles dans le domaine du tourisme ou pour les entreprise (zéro déchets zéro gachis) pourront avoir des impacts en matière d'économie de la ressource en eau (bonne pratique, éco-geste...).

Une orientation est spécifique à la prise en compte de la baisse de la disponibilité de l'eau estivale pour l'activité agricole avec un souhait de stockage d'eau de pluie et de gestion économe.

Les risques majeurs

Axe 1 Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie

Cet axe participe à la prise en compte du risque inondation par une préservation des espaces naturels et agricoles assurant la gestion de ce risque (infiltration, frein des flux, zone d'expansion des crues, stockage et écrêtage des crues, rôle des milieux humides ...) et une limitation de l'imperméabilisation au sein de bourg (végétalisation).

L'intégration de cette stratégie dans les documents d'urbanisme participe à la rendre efficace et concrète sur le terrain.

- ⇒ Un point de vigilance est soulevé quant à l'imperméabilisation induite par la création d'itinéraire cyclable, notamment dans la campagne (projet de revalorisation de la rivière Gers par exemple ou lien inter-village).

Axe 2 Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive

Une orientation est consacrée à l'adaptation au risque retrait et gonflement d'argile par application du plan de prévention existant sur le territoire.

Les actions de récupération d'eau de pluie et d'aménagements paysagers végétalisés participent à la gestion des eaux de ruissellement (stockage, limitation de l'imperméabilisation).

Axe 3 Engager les collectivités sur des politiques exemplaires

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant au risque industriel que le site d'une station GNV (gaz) pourra générer pour une implantation entre Auch et l'Isle Jourdain.

Axe 4 Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques

En matière de stockage de carbone il est proposé la mise en œuvre de pratiques telles que l'agroforesterie ou couvertures végétale qui participeront à la limitation des ruissellements et de leurs débits et ainsi à la limitation de l'érosion du sol.

⇒ Un point de vigilance est rappelé quant à l'imperméabilisation induite par la création d'itinéraire cyclable, notamment dans la campagne (projet de revalorisation de la rivière Gers par exemple ou lien inter-village).

Les nuisances et pollutions, la santé humaine

Axe 1 Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie

La végétalisation et l'aération des bourgs participe à l'amélioration de la qualité de l'air en vil (épuration par les plantes et dispersions des polluants) et une amélioration du confort thermique en ville (gestion du phénomène d'îlot de chaleur).

La promotion des déplacements alternatifs à la voiture tel que le vélo participe indirectement à la santé des usagers (pratique sportive).

La diminution des déplacements en véhicules motorisés ou l'utilisation d'une motorisation alternative induit également une diminution des émissions de pollutions atmosphérique et des nuisances sonores (moins de véhicules en circulation).

⇒ Un point de vigilance est soulevé en ce qui concerne la plantation de haies et végétalisation qui peut être source d'apport d'essences allergisantes. Une palette végétale locale est évoquée pour les plantations dans d'autres axes du Plan Climat.

Axe 2 Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive

L'orientation cible la vulnérabilité de la population face aux fortes chaleurs et propose des actions pour limiter ces effets. C'est compléter par la démarche de construction durable, bioclimatisme participant au confort « thermique » des habitants.

Les aménagements paysagers végétalisés participent à l'amélioration de la qualité de l'air en vil (épuration par les plantes et dispersions des polluants) et une amélioration du confort thermique en ville (gestion du phénomène d'îlot de chaleur).

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant au risque d'impact environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable ou de « confort d'été » (brise-soleil,...), dont en matière de pollution ou nuisance de voisinage.

Axe 3 Engager les collectivités sur des politiques exemplaires

L'éclairage public est une source de pollution lumineuse localisée sur le territoire (bourg principaux surtout).

Les actions de modulation et rénovation technique seront l'occasion de le rendre moins « polluant ».

En préconisant des zones tampon entre l'espace urbain et l'espace agricole le plan climat permet de limiter les nuisances de voisinage entre cette occupation humaine et cette activité.

Cet axe propose des actions en matière d'amélioration et suivi de la qualité de l'air intérieur, pour la santé des agents et des usagers des bâtiments publics.

⇒ Un point de vigilance est rappelé quant au risque d'impact environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable (géothermie, chaufferie bois, réseaux de chaleur), dont en matière de pollution ou nuisance de voisinage.

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant au possible nuisance et pollution que le site d'une station GNV (gaz) pourra générer pour une implantation entre Auch et l'Isle Jourdain.

⇒ Un point de vigilance est soulevé du fait de l'absence d'action corrective envisagée en cas de mesures défavorable faite lors de la surveillance de la qualité de l'air intérieur des bâtiments publics. Ce qui peut être dommageable pour la santé des agents en cas de pollution mesurée.

Axe 4 Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques

La diminution des déplacements en véhicules motorisés induit également une diminution des émissions de pollutions atmosphérique et des nuisances sonores (moins de véhicules en circulation).

Dans le cadre de la promotion des produits locaux (tourisme) une orientation prévoit de renforcer les liens entre habitant et agriculteurs ce qui agit indirectement sur la perception de nuisance de voisinage à l'interface habitat/agriculture, par une meilleure entente et compréhension de l'activité.

Cet axe propose un développement et une pérennisation de l'agriculture dans une optique de stockage de carbone (agroforesterie,...). Par une diminution d'emploi de pesticide, ces techniques auront également un effet bénéfique sur la qualité de l'air et la santé des habitants voisins (et de l'agriculteur).

La dernière orientation de l'axe porte sur une meilleure gestion des déchets et notamment leur diminution et donc une diminution des pollutions. Les déchets étant évités ou réutilisés, revalorisés. Cela engendra également moins de déplacement pour leur traitement (voir ci-dessus pour la diminution des déplacements).

⇒ Un point de vigilance est rappelé en ce qui concerne la plantation de haies qui peut être source d'apport d'essences allergisantes. Une palette végétale locale est évoquée pour les plantations dans d'autres axes du Plan Climat.

⇒ Un point de vigilance est rappelé en ce qui concerne l'émergence d'une filière de méthanisation qui ne doit pas se faire au détriment de l'environnement : risque de pollutions et d'odeur.

La transition énergétique et le changement climatique

Incidences logiquement positives du fait de l'objet premier du PCAET. La totalité des actions présentent des incidences plus ou moins directes sur cette thématique. Il n'y a pas de points faibles ou de vigilance vis-à-vis de cette thématique.

Plusieurs leviers d'actions sont mis en œuvre pour répondre au besoin d'adaptation et de lutte contre le changement climatique et de transition énergétique :

- ⇒ La place du végétal dans les espaces urbains et naturels et sa participation aux continuités écologiques.
- ⇒ La gestion des risques naturels susceptible de s'intensifier.
- ⇒ La gestion du confort thermique au sein des bourgs.
- ⇒ La diminution de la production de déchet et meilleur traitement.
- ⇒ La promotion des énergies renouvelables, de la sobriété et rénovation énergétique auprès des citoyens, des agriculteurs et des entreprises.
- ⇒ La promotion d'autre mode de déplacement et la limitation de ces déplacements (en nombre et en distance).
- ⇒ Tendre vers une agriculture plus vertueuse et respectueuse de l'environnement (moins d'émission de GES, de consommation d'énergie et plus de stockage de carbone).
- ⇒ L'exemplarité des collectivités et la mobilisation de acteurs du territoire pour rendre efficace et concrète ces mesures, en s'appuyant le cas échéant sur des initiatives, labels. Financement, etc. locaux, régionaux ou nationaux

Les points de vigilances et mesures proposées

Intégration paysagère des équipements ENR

Les équipements de production d'énergie renouvelable sont identifiés comme de possibles sources de nuisances dans le paysage et sur le patrimoine bâti.

Mesure d'évitement :

- ⇒ Rappeler l'obligation d'intégration paysagère de ces équipements lors de l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration des règlements de ZAE / lotissement / document d'urbanisme et la sensibilisation et l'information des particuliers et agriculteurs.

Mesure d'accompagnement :

- ⇒ La pédagogie développée et les conseils / accompagnements techniques pourront intégrer une composante paysage-patrimoine. Chose que le CAUE ou l'Espace Info Energie peuvent porter / soutenir dans la mise en œuvre.

Palette végétale locale sans invasives ni allergènes

Plusieurs axes préconisent la mise en œuvre de plantations, végétalisation,... Ces plantations peuvent être source d'apport d'essences invasives et allergisantes. Une palette végétale locale est préconisée pour certaines orientations.

Mesure d'évitement :

- ⇒ Etendre la préconisation d'une palette végétale à adaptée, variée et locale ces plantations à l'ensemble des préconisations de plantation ou végétalisation.

Mesure d'accompagnement :

- ⇒ Veiller à ce que la palette végétale proposé dans les projets de plantation soit bien adaptée au contexte local et réponde au non apport d'essences invasives ou allergisantes. Il peut être utile de travailler cette palette avec des acteurs-experts locaux tel qu'Arbre et Paysage 32.

Préservation des intérêts écologiques de certains milieux

Un projet de développement de lacs de rétention pour l'eau d'irrigation agricole. Prévus en terres inondables ils sont susceptibles de mettre en eau permanente et donc de dégrader voir détruire des zones humides d'intérêt écologique sur le territoire. Ce point est à mettre en relation avec le souhait également affirmé de renforcer l'entretien des milieux humides dans cette même orientation stratégique.

Mesures d'évitement / de réduction :

- ⇒ Encadrer la construction des lacs rétention en préconisant ou rappelant l'obligation de réaliser une analyse du contexte environnemental du site d'implantation afin de prévenir toute dégradation de sites d'intérêt écologique et de prévoir les mesures ERC adéquates.

Une action préconise l'implantation maraîchère sur le territoire. Les zones pouvant être choisies n'ont actuellement aucune activité, le maraîchage peut apporter une pollution nouvelle (eau, sol) selon la gestion faite (intrants, pesticides) et venir perturber des équilibres écologiques locaux et d'intérêt pré-existants.

Mesures d'évitement :

- ⇒ Vérifier que les zones pressenties pour l'implantation de maraîchage ne présentent pas d'intérêts écologiques autres que cette activité viendrait perturber ou détruire.

Sensibilisation aux impacts environnementaux des ENR

Il est proposé de mettre en œuvre de la micro-hydroélectricité, en fonction du potentiel identifié sur certains seuils existant dans le diagnostic du PCAET. Cette technique peut avoir des effets sur les continuités écologiques des milieux aquatiques, bien qu'installé sur des seuils existants.

La géothermie et la méthanisation peut avoir des effets sur la qualité de l'eau. Les pompes à chaleurs peuvent être source de bruit, et les réseaux de chaleur, chaufferie bois ou encore la méthanisation peuvent rejeter des polluants dans l'air.

Mesures de réduction :

- ⇒ Prévoir une sensibilisation sur les impacts environnementaux des différentes techniques de production d'ENR auprès des particuliers et des agriculteurs.

Gestion de l'eau (qualité et risque inondation)

L'activité « en amateur » de jardinage peut être une source plus importante de pollution localement que l'activité professionnelle par facilité d'usage des pesticides et manque d'information sur les conséquences environnementales.

Mesure d'évitement :

- ⇒ Prévoir une sensibilisation « zéro-pesticide » aux usagers des potagers de cœur de villages.

Une imperméabilisation est liée à la création d'itinéraire de déplacement doux notamment dans la campagne (valorisation de la rivière Gers, lien inter-village). L'incidence est plutôt limitée (faible emprise) et des matériaux perméables peuvent être utilisés pour ces chaussées.

Mesures de réduction :

- ⇒ Veiller à ce que ce point soit analysé pour les projets mis en œuvre.

Préservation de la ressource alimentaire

Les matériaux biosourcés peuvent être en concurrence avec la ressource alimentaire.

Mesures de réduction :

- ⇒ Selon l'importance des chantiers visés il pourra être tenu compte de l'incidence sur la ressource alimentaire de l'emploi de matériaux biosourcés (information sur les filières de matériaux et le contexte agricole du lieu de production).

Gestion du risque industrielle et des nuisances

La création d'une station GNV (gaz) entre l'Isle Jourdain et Auch (Rn 124) pourra être source de risque industriel, et de pollution (air, sol, eau).

Mesures d'évitement :

- ⇒ Veiller à la mise en œuvre des demandes d'autorisation, étude de risques et autres procédures et suivis environnementaux nécessaires selon la dimension du projet.
- ⇒ Le choix de l'emplacement du site sera également primordial vis-à-vis de l'exposition de biens et personnes voisines.

Amélioration de la qualité de l'air intérieur

La surveillance de la qualité de l'air intérieure n'indique pas d'action de correction dans le cas de mesure défavorable.

Mesures de réduction :

- ⇒ Afin de préserver la qualité de vie et la santé des agents prévoir de lancer une réflexion sur la recherche de solutions d'amélioration de la qualité de l'air en cas de mesure défavorable (recherche la cause, trouver une solution alternative, traitement de la pollution,...)

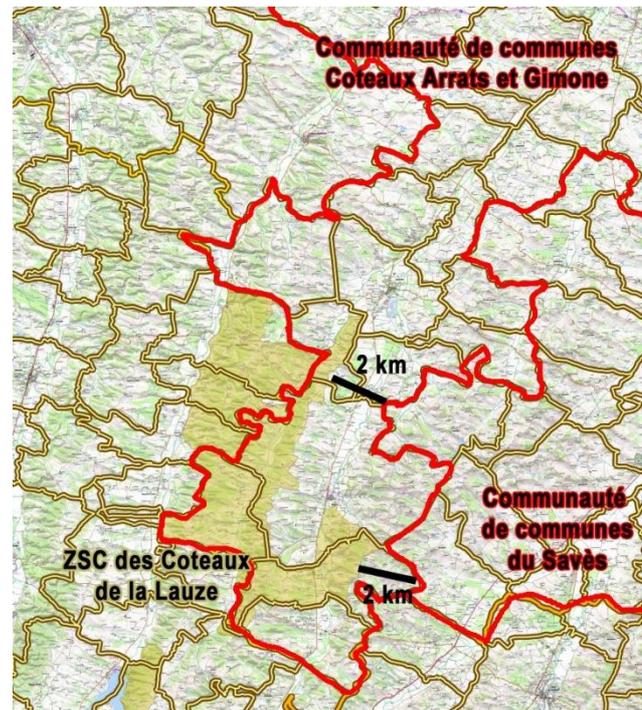
Focus sur les incidences sur les sites Natura 2000

Comme il a été vu précédemment les plans d'action du PETR PPG participe à la préservation de la biodiversité locale, des continuités écologiques et des milieux qui les constituent.

Deux sites Natura 2000 ont été identifiés dans l'Etat Initial de l'Environnement, un dans le territoire et un second limitrophe. L'évaluation des incidences portera donc sur chacun de ces deux sites.

ZSC Vallées et coteaux de la Lauze

Ce site concerne le territoire de la communauté de communes des Coteaux Arrats et Gimone et est relativement éloigné des autres territoires du PETR (environ 2 km des limites de la communauté de communes du Savès la plus proche, sauf un point de contact au niveau de Tourman). Il a donc été choisi d'étudier plus particulièrement les incidences du plan d'action de cette communauté de commune sur ce site, les autres territoires étant considérés comme n'ayant pas de lien fonctionnel (situé en aval ou sur un autre bassin versant) avec le site et donc sans incidences sur celui-ci.



Lien fonctionnel entre le territoire et la ZSC

Rappel des enjeux et richesses du site :

- ⇒ Milieu agricole extensif (pelouse pérenne, prairie de fauche, lande et tonsures de graminées, papillon).
- ⇒ Intérêt pour les chauves souris (cavités, haies bocagères,...).
- ⇒ Intérêt des milieux aquatiques (Toxostome, Ecrevisse à pattes blanches).
- ⇒ Intérêt des boisements pour des insectes (inféodé à la présence de vieux arbres).

Il a été vu que la stratégie climat du PETR PPG participe à la préservation des milieux identifiés pour la ZSC : haie, aquatique, boisement, et participe à la valorisation du milieu agricole en tendant vers une activité plus respectueuse de l'environnement.

La lecture du plan d'action de la communauté de communes des coteaux Arrats et Gimone n'a pas montré d'action précise sur le site Natura 2000 ou à proximité immédiate. On peut cependant noter l'action suivante à incidences potentielles sur le site Natura 2000 :

- ⇒ Développer la micro-hydroélectricité : utilisation de roue à aube de moulins existants. Si des moulins sont identifiés dans le site Natura 2000, bien qu'il est proposer d'utiliser un équipement existant, cela va pérenniser un ouvrage qui peut être un obstacle pour les continuités écologiques (enjeux écrevisse et Toxostome). Il faut noter qu'en cas de projet en site Natura 2000, celui-ci sera certainement soumis à une évaluation d'incidences permettant de gérer ce risque d'incidences pressenti ici.

Ainsi le plan d'action de la communauté de communes des coteaux Arrats et Gimone n'a pas d'incidence négative sur la préservation de la ZSC vallées et coteaux de la Lauze. Il tend même à préserver voir renforcer des milieux favorables aux enjeux écologiques déterminé sur ce site Natura 2000 (cours d'eau, haie bocagère, bosissements,...).

ZSC Cavité et coteaux associés en Quercy-Gascogne

Ce site concerne le territoire de la communauté de communes de la Lomagne gersoises et est éloigné des autres territoires du PETR. Il a donc été choisi d'étudier plus particulièrement les incidences du plan d'action de cette communauté de commune sur ce site, les autres territoires étant considérés comme n'ayant pas de lien fonctionnel (faible partie du territoire en amont hydraulique) avec le site et donc sans incidences sur celui-ci.

Dans un premier temps il s'agit de déterminer les possibles liens fonctionnels entre le territoire de la Lomagne Gersoises et le site Natura 2000 pour pouvoir en déduire d'éventuels impacts selon les actions mises en œuvre en Lomagne Gersoises.

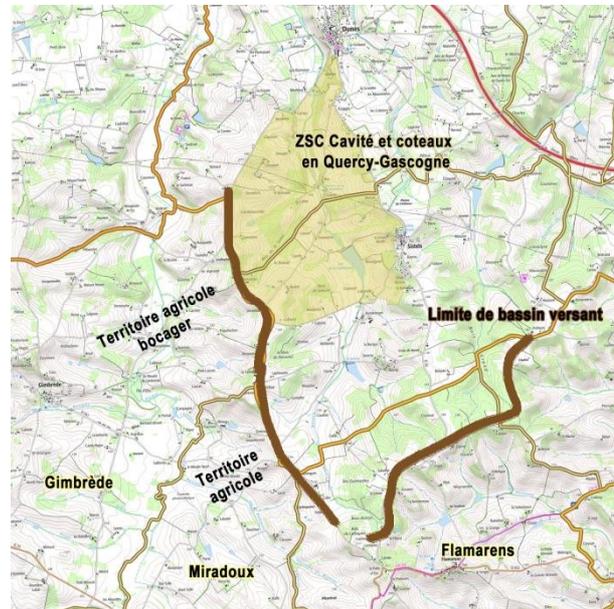
Lien fonctionnel entre le territoire et la ZSC

Les enjeux du site Natura 2000 porte sur la préservation des chauves-souris et de leur milieu de vie, en assurant notamment la protection des linéaires de haie et les ripisylves et le maintien de secteurs boisés diffus.

Le territoire Lomagne Gersoise n'a pas de lien direct avec ces enjeux qui sont localisé sur le site et sans aire d'influence. Le territoire Lomagne Gersoises aux abords du site peut éventuellement venir compléter l'offre de milieux favorables, d'autant que les communes concernées (Gimbrède, Miradoux) ne sont pas de gros villages et ont un environnement plutôt préservé.

Ces milieux font l'objet d'une attention particulière dans la stratégie Climat et le plan d'action qui en découle pour le territoire de la communauté de commune : préservation des milieux naturels, entretien des cours d'eau et leurs abords (ripisylves), plantations de haies,....

Ainsi le plan d'action de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise n'a pas d'incidence négative sur la préservation de la ZSC Cavité et coteaux associés en Quercy-Gascogne. Il tend même à préserver voir renforcer des milieux favorables aux enjeux écologiques déterminé sur ce site Natura 2000.



Indicateurs de suivis environnementaux

Un dispositif de suivi est destiné à suivre, année par année, la mise en œuvre des actions du PCAET et évaluer leurs impacts sur l'air, les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que leurs effets et bénéfices sur l'environnement. Cet outil doit permettre d'aider aux décisions publiques et privées ayant un impact sur les pratiques et projets du territoire, tant pour l'usager que pour la collectivité.

Plusieurs indicateurs sont donc proposés dans le cadre de ce suivi :

- ⇒ Suivi de l'artificialisation du sol (zone AU ouverte à l'urbanisation).
- ⇒ Evolution des zones agricoles des documents d'urbanisme.
- ⇒ Mesure du linéaire de haies créées sur le territoire.
- ⇒ Enregistrement, description des projets réalisés dans le site Natura 2000 (ZSC Vallée et Coteaux de la Lauze) poursuivre d'éventuels incidence négatives sur ce site non anticipé.
- ⇒ Mesure du linéaire d'itinéraire cyclable créé ou aménagé.
- ⇒ Suivi du trafic routier sur les principaux axes du territoire.
- ⇒ Suivi du nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle (risque inondation, coulées de boue et retrait et gonflement d'argiles).
- ⇒ Volume de déchets et collecte sélective.

Ces indicateurs seront complétés par ceux pour le suivi du PCAET et les mesures proposées dans les plans d'actions : consommation d'eau, électrique ou de la qualité de l'air intérieure.

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

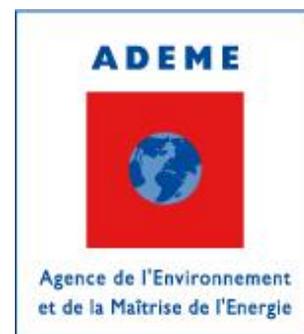
Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 032-200042372-20191212-20191295-DE

PAYS PORTES DE GASCOGNE



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



Énergie, environnement et performance globale

Entre Béton Et Nuages

Virginie Spadafora

Environnementaliste